

Assemblée Générale extraordinaire de l'Entente Associative Lombersoise jeudi 12/02/2015 à 20h30

Présents : Mmes Malbert (la Pétanque), Enjalbert (la Pétanque), Quessada (la Passerelle), Lucien (le Tarn avec plaisir), Guernet (Lombers Sport et Nature), Lechevanton (La Clé des Chants)
Mrs Roques membre invité, André (Chasse Lombers-Saint-Pierre), Guernet (La Clé des Chants), Rouquette (la Pêche), Fabre (ULM), Rogala (ASL le foot), Gatimel (club de tir), Lucien (CIL), Le Nahenec (ARAM Les moulins), Mandigral (le CAPA), Fabriès (Anciens combattants), Fabriès (Lombers Générations Mouvement), Palous (ADMR)

Excusés : Mme Delaire (la Clé des Chants) qui donne pouvoir à Mme Lechevanton

Mr Roques (ARAM) qui donne pouvoir à Mr Le Nahenec

Mme Duchédé (ADMR) qui donne pouvoir à Mr Palous

Mme Peyrottes (LGM) qui donne pouvoir à Mr Fabriès

Le quorum étant atteint, Mr André Yvon Président, après un mot de remerciement et de bienvenue, déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte

Modification des statuts :

Ils ont été envoyés par mail à chaque association pour relecture

Mr Le Nahenec (ARAM) précise l'adresse à laquelle les messages doivent être envoyés francisroques@laposte.net

Quelques articles soulèvent des questions et amènent à débattre pour apporter quelques précisions dont l'article 8

Mme Lucien demande à ce que soit éclaircie la question au sujet des bénéfices et des pertes engendrées par une manifestation. Les membres présents décident que chaque association est libre de participer ou pas à une manifestation et ce à chaque fois qu'une nouvelle animation est envisagée. Chaque manifestation et donc participation des associations sont indépendantes les unes des autres. Les associations qui participeront à la manifestation du moment en partageront le bénéfice ou le cas échéant le déficit

Mr Gatimel demande qu'une phrase figurant dans la plupart des statuts de fédérations sportives soit rajoutée

La phrase suivante sera donc inscrite dans les statuts modifiés de l'EAL

« Toute discussion ou activité ayant un caractère politique, confessionnel ou syndical est interdite »

La séance est levée à 21h30

Assemblée Générale de l'Entente Associative Lombersoise jeudi 12/02/2015 à 21h30

Présents : Mmes Malbert (la Pétanque), Enjalbert (la Pétanque), Quessada (la Passerelle), Lucien (le Tarn avec plaisir), Guernet (Lombers Sport et Nature), Lechevanton (La Clé des Chants)
Mrs Roques membre invité, André (Chasse Lombers-Saint-Pierre), Guernet (La Clé des Chants), Rouquette (la Pêche), Fabre (ULM), Rogala (ASL le foot), Gatimel (club de tir), Lucien (CIL), Le Nahenec (ARAM Les moulins), Mandigral (le CAPA), Fabriès (Anciens combattants), Fabriès (Lombers Générations Mouvement), Palous (ADMR)

Excusés : Mme Delaire (la Clé des Chants) qui donne pouvoir à Mme Lechevanton

Mr Roques (ARAM) qui donne pouvoir à Mr Le Nahenec

Mme Duchédé (ADMR) qui donne pouvoir à Mr Palous

Mme Peyrottes (LGM) qui donne pouvoir à Mr Fabriès

Mr André Yvon Président déclare l'assemblée générale ouverte

Montant de la cotisation :

Elle est fixée d'un commun accord à 10€

Passage au vote Contre 0 Abstention 0 Les statuts modifiés sont votés à l'unanimité

Le règlement intérieur proposé par le CA sera soumis à la prochaine assemblée générale

Election du nouveau CA composé d'une personne par association

Les associations suivantes seront recontactées : le Foyer Laïque, Adrenaline, Comité Local Santé

Election du CA :

Candidats : Doris Duchédé (ADMR), Raymonde Peyrottes (LGM), Michel Fabriès (Anciens combattants), Christophe Mandigral (CAPA),

François Guernet (La Clé des Chants), Francis Roques (ARAM Les Moulins), Michel Lucien (CIL), Marie-Ange Lucien (le Tarn avec plaisir), Michel Gatimel (club de tir), Bruno Cassar (Chasse Nature Passion), Sébastien Rogala (ASL le Foot), Bernard Fabre (ULM), Mikaël Rouquette (la Pêche), Bernard Maury (LSN), Yvon André (Chasse Lombers-Saint-Pierre), Cathy Malbert (la Pétanque), Charlotte Quessada (la Passerelle), Magali Gazaniol (APE)

Passage au vote Contre 0 Abstention 0 Les membres du CA sont élus à l'unanimité

Election du bureau :

Tous les membres du bureau précédent étant démissionnaires, Mr Yvon André fait un appel à candidatures

Aucun des anciens membres ne se représente, trois nouveaux candidats Mr Guernet à la fonction de Président, Mme Malbert à celui de trésorière, Mr Maury à celui de secrétaire

Il est procédé au vote Contre 0 Abstention 0 Les membres du bureau sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à 22h30